



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un rapport éloquent

Rimouski, le 25 juin 2014 – La Commission scolaire des Phares a pris connaissance du *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires* avec beaucoup d'attention. Déposé le 12 juin 2014, ce rapport avait été commandé par le précédent gouvernement, qui questionnait alors la pertinence du fonctionnement des commissions scolaires du Québec.

La Commission scolaire considère ce rapport comme une démonstration du bien-fondé de son existence, de la qualité de sa gestion et de la justesse des décisions prises. Citons certains passages du rapport du comité présidé par Pauline Champoux-Lesage¹ :

« Le comité d'experts considère que les règles de bonne gouvernance sont présentes dans le réseau scolaire québécois » (p. 11);

« Le comité d'experts recommande le maintien de cette structure intermédiaire entre le gouvernement et les établissements d'enseignement » (p. 11);

« Le comité considère préoccupante la détérioration récente de la situation financière du réseau scolaire québécois qui, si elle était trop fragilisée, pourrait compromettre la qualité des services aux élèves » (p. 12);

« Le comité recommande finalement au gouvernement de reconsidérer ses politiques centralisatrices et d'éviter de multiplier indûment les contraintes législatives » (p. 12);

« Le comité d'experts croit que l'on doit laisser le soin aux milieux d'établir leurs propres cibles » (p. 34);

¹ Nous soulignons.

« Ce sont les commissions scolaires qui ont la responsabilité de distribuer équitablement les ressources, de coordonner l'organisation des services et d'en assurer la qualité. Leur rôle est particulièrement important en milieu rural » (p. 38);

« De plus, si on devait confier aux municipalités la gestion du système scolaire, il y aurait un effet d'entraînement à la hausse de la rémunération du personnel compte tenu de l'écart salarial existant entre les deux réseaux, et ce, particulièrement dans les grandes villes » (p. 39);

« Enfin, il ne faut pas occulter le fait que le gouvernement contribue, par ses politiques et les exigences qu'elles entraînent, à complexifier la tâche des gestionnaires, alourdissant ainsi les coûts administratifs du réseau » (p. 39);

« Les commissions scolaires, dont le nombre a été constamment réduit au fil des ans, jouent un rôle essentiel qui ne peut, dans le contexte québécois, être confié aux municipalités. Leur abolition n'est donc ni souhaitable, ni souhaitée » (p. 40);

« Peu importe l'ordre de gouvernement ou le palier politique concerné, c'est le suffrage universel qui symbolise le mieux la participation active à la vie politique et l'expression de la citoyenneté (Conseil supérieur de l'éducation) » (p. 45);

« Il ne faudrait pas qu'une détérioration de la situation financière du réseau [des commissions scolaires²] vienne mettre en péril l'amélioration de la réussite éducative » (p. 103);

« On aura beau affirmer que l'on veut réduire la bureaucratie et le nombre de fonctionnaires, cet objectif sera difficilement atteint si l'on maintient une approche aussi centralisatrice [c'est-à-dire une structure décisionnelle découlant de politiques centralisatrices du gouvernement³] » (p. 131);

« Le comité croit que les commissions scolaires font, pour la très grande majorité, une utilisation judicieuse des ressources publiques qui leur sont consenties » (p. 139);

« Le comité d'experts considère que le gouvernement doit réitérer sa confiance aux dirigeants des commissions scolaires. En contrepartie, ceux-ci doivent s'engager à poursuivre leur démarche pour améliorer leur efficacité » (p. 139).

« Face à ce rapport, le débat sur les structures nous semble définitivement clos », a déclaré M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire. « Pouvons-nous faire mieux? Nous pouvons toujours faire mieux. Toutefois, ces longues périodes d'incertitude

² NDLR.

³ NDLR.

et de remise en question nuisent à cette volonté d'optimisation », a pour sa part commenté M. Jean-François Parent, directeur général de la Commission scolaire.

-30-

Sources : Raymond Tudeau
Président
418 723-9485

Jean-François Parent
Directeur général
418 723-5927, poste 1010

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.